



SNEP

**FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET
SANITAIRE DU PRODUIT
*ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT
DECLARATION***

**« Profilés PVC de décoration et d'aménagement
de masse surfacique comprise entre 1,3 et 2 kg/m² ».**

**Mars 2018
Version 4
vérifiée**



Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité du syndicat SNEP (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A1 et le complément national NF EN 15804/CN.

Cette déclaration est rédigée selon Annexe G de la norme NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A1 du CEN sert de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE 1

La traduction littérale en français de EPD (Environmental Product Declaration) est DEP (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

Précisions qui permettent une meilleure lecture de la déclaration ou des données contenues dans la déclaration, ...

L'affichage des données et des résultats respecte les exigences de la norme EN 15804.

Dans les tableaux suivants 2,53E-06 doit être lu : 2,53x10⁻⁶ (écriture scientifique).

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le mètre cube « m³ »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ ».

Abréviations :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle

Précaution d'utilisation de la DEP (ou FDES) pour la comparaison des produits

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A1.

La norme NF EN 15804 +A1 définit au § 5.3 Comparabilité des DEP pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP :

« Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations) ».

Information Générale

1. Nom et adresse des fabricants : les producteurs adhérents de SNEP

Adresse : SNEP : 11 bis rue de Milan 75009 Paris
www.snep.org

Un rapport de projet a été établi, il peut être consulté dans le cadre d'un accord de confidentialité auprès du SNEP.

2. Les fabricants et sites pour lesquels la FDES est représentative, sont ceux du SNEP. Les fabricants pouvant utiliser les FDES collectives SNEP sont uniquement les fabricants de profilés PVC membres du SNEP. La liste complète des fabricants de profilés PVC membres du SNEP peut être consultée sur le site www.snep.org, rubriques « extrudeurs » et « gammistes fenêtres ».

3. Type de FDES : « du berceau à la tombe ».

4. Type de FDES : collective.

La présente FDES est collective. Elle n'est valable que pour les industriels cités ci-dessus, adhérents du syndicat SNEP. Ces adhérents représentent la majorité des fabricants du produit sur le marché national (80%).

Comme indiqué dans l'arrêté du 23 décembre 2013, des participants supplémentaires pourront se joindre à la FDES après son dépôt initial en suivant la procédure exposée, notamment en justifiant du respect d'un cadre de validité. Ces participants supplémentaires ne pourront être que des ressortissants du SNEP.

Compte tenu du cadre de validité la présente FDES n'est valable que pour les « Profilés PVC de décoration et d'aménagement de masse surfacique comprise entre 1,3 et 2 kg/m² ».

« Pour bénéficier de la FDES « Profilés PVC de décoration et d'aménagement de masse surfacique comprise entre 1,3 et 2 kg/m² », de SNEP, les producteurs adhérents de SNEP désignés ci-dessus devront respecter les conditions suivantes :

- La masse surfacique devra être comprise entre 1,3 et 2 kg/m²
- La quantité de PVC vierge devra être inférieure à 0,9 kg/kg de profilé PVC, blanc, teinté dans la masse,
- La consommation d'électricité pour la réalisation du compound et l'extrusion devra être inférieure à 1,6 kWh/kg de profilé PVC, blanc, teinté dans la masse,
- La quantité de Dioxyde de Titane devra être inférieure à 0.045 kg/kg de profilé PVC, blanc, teinté dans la masse. »

5. Le nom du vérificateur si la fiche est vérifiée (obligatoire dans le cas du BtoC). M.Verhulst.

6. Le nom du programme (par exemple FDES INIES) utilisé, le nom et l'adresse de l'opérateur du programme et le logo et le site web,

La présente FDES a été réalisée dans le cadre du programme de déclaration environnementale et sanitaire pour les produits de construction géré par INIES (<http://www.inies.fr>).

7. La date de publication : mars 2018.

8. La date de fin de validité : mars 2023

9. La référence commerciale / identification du produit par son nom.

Les références commerciales sont données sur les sites des fabricants de profilés PVC membres du SNEP (adresses au §2).

Description de l'unité fonctionnelle et du produit

10. Description de l'unité fonctionnelle.
« Un mètre carré de profilé PVC de décoration et d'aménagement intérieur et extérieur, installé, de masse surfacique comprise entre 1,3 et 2 kg/m², pour une durée de vie typique de 40 ans ».
11. Description du produit.
Profilés alvéolaires imprimés, ou teintés dans la masse.
12. Description de l'usage du produit (domaine d'application).
Profilés PVC destinés à protéger et à décorer à l'intérieur et à l'extérieur, tels que : lambris, faux plafonds, revêtements, bardages, sous-toitures.
Audience visée : entreprises du bâtiment et leurs clients, c'est-à-dire BtoB et BtoC.
13. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle.
Non.
14. Description des principaux composants et / ou matériaux du produit moyen.

	Masse kg/UF
Composants principaux	
PVC blanc ou teinté dans la masse	1,56
Plaxage	0
Coex PMMA	0
Laque Impression	0,14
Produits complémentaires installation	
Colle	0,015
Tasseaux bois	1,12
Tasseaux R-PVC	0,14
Vis	0,09
TOTAL	3,07
Emballage des profilés bois	0,065
acier	0,192

15. Préciser si le produit contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0.1 % en masse)
Le produit ne contient pas de substances de la liste candidate selon le règlement REACH.
16. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux 7.2.2 de la NF EN 15804+A1)

Paramètres	Valeurs
Durée de vie de référence	40 années
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine) et finitions, etc, ...	Conforme aux exigences de La norme NF EN 13245 parties 1, ou 2 ou 3 selon l'usage ou les prescriptions du fabricant
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées	Application selon les instructions du fabricant ou de l'avis technique si le produit ou système en bénéficie.
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	Les produits s'ils sont installés selon les instructions du fabricant peuvent être utilisés à l'extérieur ou à l'intérieur du bâtiment selon l'usage prévu
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température	Les profilés pour usages extérieurs font l'objet d'essais de vieillissement selon la norme NF EN 13245 partie 1, ou 2 ou 3 ou l'avis technique si le produit ou système en bénéficie
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	La norme NF EN 13245 partie 1, ou 3 définit les caractéristiques et méthodes correspondantes à la nature de l'exposition éventuellement précisée en fonction de l'usage
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, expositions chimiques	Les conditions d'utilisation permanente sont précisées par le fabricant
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité et remplacement des composants remplaçables	Lavage périodique

Les clins PVC ne vont plus être sous avis technique

Étapes du cycle de vie

Étape de production, A1-A3

Description de :

- l'étape : Production des profilés PVC et des variantes décoratives, et des emballages des profilés.
- les étapes et / ou entrants et / ou sortants non pris en compte : aucun

Étape de construction, A4-A5

Description de :

- l'étape : Transport des profilés et des accessoires de fixation de l'atelier de production au chantier ; Installation manuelle des profilés ; Production, emballage, transport des accessoires de fixation : colle, tasseaux, vis ; Les déchets : emballages, chutes, pertes, générés lors de la mise en œuvre et leur transport.
- les étapes et / ou entrants et / ou sortants non pris en compte : Emballage des vis ; Consommation d'énergie d'installation ; Préparation éventuelle du support.

Transport jusqu'au chantier :

Transport des composants et des accessoires

Paramètres	Valeurs
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc, ...	Litre de type de combustible par distance ou type de véhicule, Directive 2007/37/CE de la Commission (Norme européenne sur les émissions)
Poids-lourds routiers	0,079 litre de gazole par UF, EURO4
Distance jusqu'au chantier	500 Km
Utilisation de la capacité (y compris les retours à vide)	100 %
Masse volumique en vrac des produits transportés	normale
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	Coefficient : = 1

Installation dans le bâtiment :

Paramètres	Valeurs	
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	kg ou autres unités appropriées	
	Colle	0,015
	Tasseaux bois	1,12
	Tasseaux R-PVC	0,14
	Vis	0,09
Utilisation d'eau	m ³ pas d'utilisation d'eau sur le chantier	
Utilisation d'autres ressources	Kg pas d'utilisation d'autres ressources	
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	kWh ou MJ négligeable	
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	Kg 0,446 kg/UF : emballages et chutes	
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Kg Collecte en vue du recyclage (acier) : 0,128 kg/UF	
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Kg Emission du solvant de la colle : 0 kg/UF	

Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

Description de :

- l'étape
- les étapes et/ou entrants et / ou sortants non pris en compte

Maintenance (si applicable) :

Le profilé PVC de décoration et d'aménagement nécessite un lavage périodique à l'eau : 40 litres d'eau sur la DVT.

Réparation (si applicable) :

Le profilé PVC de décoration et d'aménagement ne nécessite pas de réparation durant la durée de vie de référence.

Remplacement (si applicable) :

Le profilé PVC de décoration et d'aménagement ne nécessite pas de remplacement durant la durée de vie de référence.

Réhabilitation (si applicable) :

Le profilé PVC de décoration et d'aménagement ne nécessite pas de réhabilitation durant la durée de vie de référence.

Utilisation de l'énergie et de l'eau (si applicable) :

Le profilé PVC de décoration et d'aménagement ne consomme pas d'eau ni d'énergie durant la durée de vie de référence.

Etape de fin de vie C1-C4

Description de :

- l'étape : démolition, transport, tri, mise en stockage des déchets non dangereux
- les étapes et/ou entrants et / ou sortants non pris en compte

Fin de vie :

Paramètres	Valeurs / description
Processus de collecte spécifié par type	kg collecté individuellement PVC et bois 0,56 kg/UF kg collecté avec des déchets de construction mélangés Le reste
Système de récupération spécifié par type	kg destiné à la réutilisation Aucun kg destiné au recyclage PVC 0,33kg/UF kg destiné à la récupération d'énergie Bois 0,22 kg/UF
Elimination spécifiée par type	kg de produit ou de matériau destiné à l'élimination finale Déchets non dangereux : 2,26 kg/UF (parties non collectées)
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios Transport C2	transport à 50 km dans une benne chargée à 10 tonnes, retour à vide.

Potentiel de recyclage /réutilisation/ récupération, D

Description de :

- l'étape : collecte, tri et valorisation de 20% du PVC et des tasseaux bois
- les étapes et/ou entrants et / ou sortants non pris en compte : le reste

Le module D est pris en compte.

Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

PCR utilisé	Description : le PCR est la norme EN 15804+A1
Frontières du système	Description : "du berceau à la tombe"
Allocations	Description :
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires	<p>Description (préciser notamment les données primaires (collectées) dans la déclaration, les données secondaires (issue de base par exemple ECOINVENT, GABI) dans le rapport Mentionner de manière générique les bases de de données secondaires utilisées et logiciels utilisés :</p> <p>Les données de production des profilés PVC sont extraites de la publication par SNEP de l' « Ecoprofil de production de 1 kg de profilé PVC blanc, teinté dans la masse, production moyenne du S.N.E.P » de Juillet 2017, réalisateur J. Verhulst. Les données secondaires sont issues de Ecoinvent V3.2, zone Europe (RER) Calculs effectués sur Excel</p>
Variabilité des résultats	<p>Description :</p> <p>L'écart le plus important est dû à l'étalement des masses surfaciques, étalement qui a conduit à réaliser cinq FDES.</p>

Résultats de l'analyse de cycle de vie

Impacts environnementaux	Etape de production				Etape de mise en oeuvre			Etape de vie en oeuvre	Etape de fin de vie					Total FDES	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Production mat prem	A2 Transport	A3 Fabrication	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	Total A4 A5		B2 SEUL	C1 Déconstruction Démonition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge		
Réchauffement climatique kg CO2 eq/UF				3,83 E+00	1,09 E-01	6,25 E-01	7,34 E-01	4,85 E-02		1,8 4E-02		6,5 9E-03	2,5 0E-02	4,64E+00	- 7,73 E-01
Appauvrissement couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF				1,44 E-06	2,08 E-08	7,08 E-08	9,16 E-08	3,38 E-09		3,5 1E-09		1,2 1E-09	4,7 2E-09	1,54E-06	- 2,88 E-07
Acidification des sols et de l'eau kg SO2 eq/UF				1,33 E-02	4,37 E-04	3,32 E-03	3,76 E-03	2,09 E-04		7,3 7E-05		4,5 3E-05	1,1 9E-04	1,74E-02	- 2,15 E-03
Potentiel d'eutrophis kg(PO ₄) ³⁻ eq/UF				3,34 E-03	9,90 E-05	1,44 E-03	1,54 E-03	5,33 E-05		1,6 7E-05		1,0 0E-05	2,6 7E-05	4,96E-03	- 9,80 E-04
Formation d'ozone photochimique Ethylène eq/UF				9,68 E-04	1,77 E-05	1,94 E-04	2,12 E-04	1,94 E-05		2,9 8E-06		1,2 0E-06	4,1 8E-06	1,20E-03	- 2,18 E-04
Epuisement ressources abiotiques (éléments) kg Sb eq/UF				6,95 E-06	2,02 E-07	2,25 E-06	2,45 E-06	9,71 E-08		3,4 1E-08		2,3 0E-09	3,6 4E-08	9,53E-06	- 3,05 E-06
Epuisement ressources abiotiques (fossiles) MJ/UF				9,41 E+01	1,72 E+00	1,18 E+01	1,35 E+01	1,49 E+00		2,9 0E-01		9,4 6E-02	3,8 5E-01	1,10E+02	- 1,25 E+01
Pollution de l'eau m3/UF				3,88 E+00	9,04 E-02	1,41 E+00	1,50 E+00	4,11 E-02		1,5 2E-02		3,3 0E-03	1,8 5E-02	5,43E+00	- 9,68 E-01
Pollution de l'air m3/UF				2,62 E+02	1,23 E+01	1,01 E+02	1,13 E+02	4,75 E+00		2,0 7E+00		6,5 7E-01	2,7 3E+00	3,82E+02	- 8,67 E+01

Utilisation des ressources	A1	A2	A3	A1A3	A4	A5	A4A5	B2 SEUL	C1	C2	C3	C4	C1 C4	FDES	D
Energie renouvelable, à l'exclusion des matières premières MJ/UF				1,05 E+01	3,71 E-02	7,61 E+01	7,61 E+01	2,52 E-02		6,2 5E-03		5,9 6E-03	1,2 2E-02	8,66E+01	- 3,78 E+00
Energie renouvelable, en tant que matières premières MJ/UF				1,80 E+00	0,00 E+00	0,00 E+00	0,00 E+00	0,00 E+00		0,0 0E+00		0,0 0E+00	0,0 0E+00	1,80E+00	0,00 E+00
Energie renouvelable, totale MJ/UF				1,23 E+01	3,71 E-02	7,61 E+01	7,61 E+01	2,52 E-02		6,2 5E-03		5,9 6E-03	1,2 2E-02	8,84E+01	- 3,78 E+00
Energie non renouvelable, à l'exclusion des matières premières MJ/UF				8,96 E+01	1,75 E+00	1,37 E+01	1,55 E+01	1,55 E+00		2,9 5E-01		9,6 7E-02	3,9 1E-01	1,07E+02	- 1,24 E+01
Energie non renouvelable, en tant que matières premières MJ/UF				2,87 E+01	0,00 E+00	0,00 E+00	0,00 E+00	0,00 E+00		0,0 0E+00		0,0 0E+00	0,0 0E+00	2,87E+01	0,00 E+00
Energie non renouvelable, totale MJ/UF				1,18 E+02	1,75 E+00	1,37 E+01	1,55 E+01	1,55 E+00		2,9 5E-01		9,6 7E-02	3,9 1E-01	1,36E+02	- 1,24 E+01
Utilisation de matière secondaire kg/UF															
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF															
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF															
Utilisation nette d'eau douce m3/UF				6,05 E-02	2,87 E-04	7,43 E-04	1,03 E-03	4,01 E-02		4,8 4E-05		5,3 1E-06	5,3 7E-05	1,02E-01	- 1,46 E-02

Catégorie de déchets	A1	A2	A3	A1A3	A4	A5	A4A5	B2 SEUL	C1	C2	C3	C4	C1 C4	FDES	D
Déchets dangereux éliminés kg/UF				4,59 E-02	3,57 E-04	1,36 E-02	1,39 E-02	1,18 E-04	0,0 0E+ 00	6,0 2E- 05	0,0 0E+ 00	2,8 1E- 06	6,3 0E- 05	6,00E- 02	- 9,27 E-04
Déchets non dangereux éliminés kg/UF				1,15 E+00	1,57 E-01	8,33 E-01	9,89 E-01	1,47 E-02	0,0 0E+ 00	2,6 4E- 02	0,0 0E+ 00	2,2 6E+ 00	2,2 9E+ 00	4,44E+ 00	- 2,61 E-01
Déchets radioactifs éliminés kg/UF				3,73 E-04	4,30 E-07	2,16 E-05	2,20 E-05	8,99 E-07	0,0 0E+ 00	7,2 5E- 08	0,0 0E+ 00	3,3 2E- 08	1,0 6E- 07	3,96E- 04	- 2,00 E-06
Flux sortants	A1	A2	A3	A1A3	A4	A5	A4A5	B2 SEUL	C1	C2	C3	C4	C1 C4	FDES	D
Composants destinés à la réutilisation kg/UF															
Matériaux destinés au recyclage kg/UF											3,4 0E- 01	0,0 0E+ 00	3,4 0E- 01	3,40E- 01	
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF											2,2 0E- 01	0,0 0E+ 00	2,2 0E- 01	2,20E- 01	
Energie fournie à l'extérieur (par vecteur énergétique) Aucune															

Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

Air intérieur

Certains profilés sont collés directement sur le support.

Le solvant de la colle n'est pas une substance dangereuse, l'émission de solvant par évaporation n'est effective que pendant la durée du chantier.

Etiquetage : les profilés en PVC rigide pour usage intérieur sont A+ selon tests réalisés pour le SNEP par Eurofins (rapport n°766647D).

A ce jour pas d'affichage et donc pas de mesures de COV obligatoires pour les produits à usage extérieur.

Sol et eau

Produit non en contact avec l'eau potable. Aucun essai effectué à ce jour.

Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Sans objet, les profilés PVC de décoration et d'aménagement n'ont pas d'effet notable sur l'isolation thermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Sans objet, les profilés PVC de décoration et d'aménagement ne contribuent pas à l'atténuation acoustique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Grâce à la diversité des applications décoratives de surface, les profilés PVC de décoration et d'aménagement contribuent au confort et à l'agrément visuel à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Aucune mesure d'odeur n'a été réalisée

Informations additionnelles

Par exemple, détailler la filière de recyclage ou calcul d'évitement d'énergie

Potentiel de valorisation, module D

Le potentiel de recyclage des profilés PVC et de valorisation thermique des tasseaux en bois est actuellement limité par le taux de collecte sur le chantier de démolition, estimé à 20% par l'ADEME.